



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2024-0001

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Mr Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 7 mai 2024 à 19h00 au 118, avenue des Cèdres à Brigham.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : DM 2024-0001.

La demande **DM 2024-0001** concerne les dispositions relatives aux bâtiments accessoires au chapitre 6 de l'article 70 du Règlement de zonage 06-101, concernant les superficies maximales autorisées.

Nature et effets pour la demande DM 2024-0001 :

- Autoriser la superficie de 73,7 mètres carrés du nouveau garage dérogeant ainsi le règlement de zonage 06-101, article 70,
- La réglementation spécifique que les garages isolés doivent avoir une superficie maximale de 60 mètres carrés pour un lot de 2000 mètres carrés ou moins.

Identification du site concerné pour la demande DM 2024-0001 :

- L'emplacement visé est situé sur le lot 3 520 620 du cadastre du Québec (matricule : 5715-95-4209) au 106, chemin Henri, à Brigham.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en s'adressant par courriel ou par écrit au Conseil municipal, avant 19h00 le 7 mai 2024.

Donné à Brigham, ce 18 avril 2024.

Mr Pierre Lefebvre, avocat,
Directeur général et secrétaire-trésorier